



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, **TENUE LE 2 NOVEMBRE 2020 À 20 HEURES**, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL et par visioconférence

Sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté, présent à la salle du conseil

Sont présents physiquement à la salle du conseil :  
Johanne Fortin, Annie Bergeron, Martin Pelletier et Patrick Bouchard.

Assiste également à la séance par visioconférence :  
Claudie Tremblay (zoom) et Sonia Lefebvre (téléphone)

Formant quorum.

La directrice générale assiste également à la séance à la salle du conseil.

### **Huis clos**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que les décrets prolongent cet état d'urgence jusqu'au 4 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne ou par visioconférence et téléconférence;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

**01-112020** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne ou par visioconférence ou téléconférence »

### **Ouverture de la séance**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.  
Il est 20 : 05 heures.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Exempter la lecture des procès-verbaux;

Adoption des procès-verbaux;

Finance :

- Rapport du maire sur l'année financière 2019;
- Dépôt de deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 C.M.;
- Approbation des comptes du mois;
- Adoption du règlement 03-2019-A;

Infos et suivis des représentants de comités :

- CDE;
- RISISN - service incendie;
- OMH de Milot;
- Loisirs, culture;

Dossiers en cours:

- Rénovation des entrées électriques de l'édifice municipal – mesures urgence;
- Renouvellement contrat déneigement des cours municipales;
- Déneigement des chemins et trottoirs;
- Acquisition – terrains Diane Tremblay;

Nouveaux dossiers:

- Suivi des travaux effectués sur les chemins municipaux;
- Acquisition d'un véhicule de service pour le service de voirie;

Demandes d'appui :

- Conférence Régionale des Préfets Saguenay-Lac-Saint-Jean – Relance économique;

Demandes de contributions financières;

- Association pulmonaire du Québec – Campagne de financement;

Correspondance et demandes diverses :

- Approbation du règlement d'emprunt RE2020-03;

Points divers :



a. Projet pour plan d'action réaménagement parc central;  
Période de questions pour les contribuables;  
Clôture de la séance.

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

**02-112020** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS  
PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

### **Avis de dépôt des Déclaration des intérêts pécuniaires**

Tous les élus ont remis leur déclaration d'intérêts pécuniaires, l'information sera transmise au Ministère des Affaires Municipales et classer au dossier de chaque élu.

### **Exempter la lecture des procès-verbaux**

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux était disponible et qu'elle a été remise au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

**03-112020** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS  
PRÉSENTS

« D'exempter la lecture des procès-verbaux des séances du mois d'octobre, tenues les 5 et 6 octobre pour la séance ordinaire et le 29 pour la séance extraordinaire »

- **Adoption des procès-verbaux**

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux rapportent avec fidélité ce qui s'est passé durant les séances;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

**04-112020** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS  
PRÉSENTS

« D'adopter les procès-verbaux des séances du mois d'octobre, tenues les 5 et 6 pour la séance ordinaire et le 29 pour la séance extraordinaire, tels que rédigés »

### **Finance :**

- **Rapport du maire sur l'année financière 2019**

Monsieur le maire fait la lecture de son rapport sur la situation financière de la Municipalité, il fait état des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur externe. La rémunération des élus est et une liste des contrats octroyés est jointe au rapport tel que le prévoit le Code municipal du Québec. La liste des contrats de 25 000\$ et plus et de 2 000\$ et plus totalisant 25 000\$ est également disponible sur le site internet de la Municipalité.

Le dépôt du rapport est fait et une copie sera transmise à tous les contribuables par le biais du journal municipal

- **Dépôt de deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 C.M.**

La directrice générale dépose deux états comparatifs tel que prévus à l'article 176.4 du Code municipal. Soit un comparant les résultats au 31 octobre 2019 et 2020 et un second comparant les chiffres au 31 octobre 2020 versus le budget 2020.

- **Approbation des comptes du mois**

Sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

**05-112020** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS  
PRÉSENTS

« D'approuver la liste des chèques émis et prélèvements pour la période du 1 octobre au 31 octobre 2020 au montant de 181 930.93\$»

« D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1 octobre au 31 octobre 2020 au montant de 106 473.49\$»

« D'autoriser la directrice générale secrétaire trésorière à payer lesdits comptes à payer »



#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #05-112020

Signé, ce 25 novembre 2020.

---

Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

- **Adoption du règlement 03-2019-A (seuil – gestion contractuelle)**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné lors de la séance extraordinaire du 29 octobre 2020 et que le projet de règlement numéro 03-2019-A a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'un résumé du règlement a été fait par la directrice générale;

CONSIDÉRANT que cette modification vient régulariser le seuil déterminé par la Loi;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

**06-112020** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter le présent règlement portant le numéro 03-2019-A modifiant *le règlement #03-2019* gestion contractuelle afin de modifier le seuil de la dépense du contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 935, afin qu'il puisse évoluer avec les changements fait par le Ministère »

#### Infos et suivis des représentants de comités

- **CDE**

Demain une rencontre téléphonique.

- **RISISN- service incendie**

Entente signée avec Maria Chapdelaine, Péribonka et Sainte-Monique pour les sorties incendie.

Une feuille de recrutement sera réalisée par la régie pour la recherche de pompiers.

Beaucoup de sorties – Fausse alarme (une procédure est analysée afin d'établir une pénalité pour les fausses alarmes répétitives)

- **OMH de Milot, Loisirs, culture et autres**

Pas de rencontre, rien de particulier.

#### Dossiers en cours :

- **Rénovation des entrées électriques de l'édifice municipal – mesures urgence**

CONSIDÉRANT que des travaux électriques sont à faire pour le remplacement de l'entrée électrique, l'ajout de transformateur, le démantèlement de l'entrée électrique et le réaménagement d'interrupteurs et panneaux de l'édifice municipal afin d'installer un interrupteur de transfert et un boîtier de raccord pour génératrice, et ainsi pouvoir raccorder une génératrice 600 volts en cas de panne électrique;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

**07-112020** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise les travaux à l'édifice municipal pour une somme de 19 334.40\$ taxes en sus avec les Électriciens du Nord »

« Que la somme de 10 000\$ d'aide financière de l'Agence 911 soit affecté au paiement des dépenses et le solde sera pris à même les revenus généraux de l'année 2020 »

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 07-112020

Signé, ce 25 novembre 2020.

---

Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

- **Renouvellement contrat déneigement des cours municipales**

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement des cours municipales est à renouveler pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur qui l'avait l'an passé est prêt à s'engager pour une année supplémentaire avec une légère augmentation de 1.5%;



CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8 du règlement de gestion contractuelle la municipalité peut accorder un contrat supérieur à 25 000\$, mais inférieur à 100 000\$, de gré à gré :

CONSIDÉRANT que le service est bon, que l'entreprise a de l'expérience et que l'augmentation est approximativement celle du coût de la vie donc pour une saine gestion des dépenses publiques et dans le meilleur intérêt de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le contrat précédent n'avait reçu qu'une seule soumission;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

**08-112020** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la signature d'un contrat avec l'entreprise Excavation Ouellet inc pour l'entretien de déneigement des cours municipales tel que prévu au devis accompagnant le contrat pour un montant de 22 743.47\$ taxes en sus »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 08-112020

Signé, ce 25 novembre 2020.

\_\_\_\_\_  
Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

• **Déneigement des chemins et trottoirs**

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement des chemins et trottoirs est terminé;

CONSIDÉRANT que lors de notre dernier appel de soumission nous n'avons reçu qu'une seule soumission;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de notre règlement de gestion contractuelle il est possible en vertu de l'article 8 b, pour la Municipalité de discuter ouvertement avec une ou plusieurs entreprises à la suite des discussions, la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot est libre de négocier avec l'entreprise retenue les modalités d'une éventuelle entente (prix, quantité, délais de livraison, etc.);

CONSIDÉRANT que le nouveau contrat est pour l'hiver 2020-2021 seulement;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

**09-112020** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à négocier directement avec l'entrepreneur Excavation Ouellet Inc., pour une éventuelle entente concernant l'entretien d'hiver des chemins et trottoirs pour la saison 2020-2021 soit un maintien des coûts 2019-2020 »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 09-112020

Signé, ce 25 novembre 2020.

\_\_\_\_\_  
Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

• **Acquisition – terrains Diane Tremblay**

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt RE2020-03 est en vigueur et prévoit l'acquisition de terrains;

CONSIDÉRANT que madame Tremblay désire disposer des terrains suivants : cadastres 5795428,6104857,6104840,6104858,6104838 qui sont désignés dans le règlement d'emprunt incluant les barrières et bâtiment déjà en place;

CONSIDÉRANT que le conseil désire acquérir lesdits terrains pour l'installations des équipements de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que le terrain permettra également de consolider l'offre de service pour les sentiers de véhicules hors route sur notre territoire;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

**10-112020** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



« Que le Conseil municipal autorise l'acquisition desdits terrains pour une somme de 100 000 \$ et mandate le maire et la directrice générale à signer les contrats d'achats »

« Que le Conseil municipal engage la firme de notaire Côté, Tremblay Gervais pour préparer les documents requis à l'acquisition des terrains par la Municipalité »

« Que le Conseil municipal affecte un montant de 73 800\$ et les frais de notaire au règlement d'emprunt RE2020-03 et le solde de 26 200\$ soit pris à même le surplus cumulé non affecté »

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 10-112020

Signé, ce 25 novembre 2020.

Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Nouveaux dossiers :**

• **Suivi des travaux effectués sur les chemins municipaux**

CONSIDÉRANT que des travaux de rechargements ont été effectués dans le rang IV et lac Milot ainsi que dans le rang 5 et Grand-lac-Clair;

CONSIDÉRANT que les travaux actuels représentent environ 65 voyages de gravier qui ont été transportés et étendu principalement au lac Milot mais également dans le rang 5 et chemin du Grand-lac-Clair soit environ 22 500\$ taxes en sus;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

**11-112020 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

« Que le Conseil municipal entérine les travaux réalisés dans le secteur du lac Milot, et secteur du rang 5 et autorise les travaux à finaliser du rang 5 et du chemin du Grand-lac-Clair »

« Une somme de 10 000\$ provenant de l'enveloppe discrétionnaire PAVL est affectée au paiement de la dépense et le solde affecté au PAVL entretien des chemins 2020-2021. »

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #11-112020

Signé, ce 25 novembre 2020.

Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

• **Acquisition d'un véhicule de service pour le service de voirie;**

CONSIDÉRANT que nous avons deux employés au service de voirie et que notre flotte de véhicule est âgée, le plus récent étant un véhicule de dix ans d'âge;

CONSIDÉRANT que l'utilisation du véhicule Chevrolet 3500 année 2000 engendre des frais d'entretien plus important pour un usage journalier et qu'il n'est pas essentiel d'utiliser ce véhicule pour tous les usages, afin de pouvoir le conserver en bon état plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT que nous avons prévu au plan triennal acquérir un nouveau véhicule de service;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a obtenu des soumissions de divers compagnies pour un véhicule neuf;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de notre règlement #03-2019 de gestion contractuelle, il est possible en vertu de l'article 8 b, pour la Municipalité de discuter ouvertement avec une ou plusieurs entreprises à la suite des discussions, la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot est libre de négocier avec l'entreprise retenue les modalités d'une éventuelle entente (prix, quantité, délais de livraison, etc.);

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

**12-112020 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à faire l'acquisition d'un véhicule de gré à gré de marque Chevrolet Silverado 2 500 et des équipements requis (boîte de service, lettrage) pour la somme maximale de 65 000\$ »



« Que le Conseil municipal affecte une somme de 65 000\$ du fonds de roulement pour l'achat d'un véhicule de service, remboursable sur une période de cinq (5) ans »

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 12-112020

Signé, ce 25 novembre 2020.

Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **Demandes d'appui**

- **Relance économique**

CONSIDÉRANT que la ministre madame Marie-Ève Proulx a transmis le 24 septembre 2020 une lettre de remerciements au HUB SAGLAC pour tout le travail de consultation et de priorisation accompli;

CONSIDÉRANT que la ministre madame Marie-Ève Proulx affirme avoir mis en place un comité visant la prise en charge des projets et que le Hub sera une partie prenante de ce chantier;

CONSIDÉRANT que la CRP fut l'organisme régional de concertation qui a co-présidé avec la ministre régionale, madame Andrée Laforest, la démarche de consultation sur la relance économique 2020;

CONSIDÉRANT que la CRP souhaite que les recommandations formulées et les priorités retenues se concrétisent à court terme et aient un financement adéquat;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

**13-112020** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'interpeler la Ministre déléguée au Développement économique régional, madame Marie-Ève Proulx, afin que la CRP soit partie de ce chantier et soit invitée à prendre part activement aux comités de suivi visant la prise en charge des projets prioritaires et qu'au besoin, que le HUB soit interpellé pour la suite des travaux de consultation »

### **Demandes de contributions financières**

- **Association pulmonaire – Campagne de financement**

Rép. : Non.

### **Correspondance et demandes diverses**

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seuls les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.

- **Point de correspondance sans résolution**

Approbation du règlement d'emprunt RE2020-03 par le MAMH service finances municipales.  
Gouvernement du Québec – Subvention Covid – 35 614\$.

### **Point divers :**

- **a) Projet pour plan d'action réaménagement parc central**

CONSIDÉRANT que la Municipalité est en processus de réalisation de son plan d'action pour l'aménagement du parc central;

CONSIDÉRANT qu'un projet de piste de Pumtrack d'une superficie d'environ 500mètres carrés a été présentée par la coordonnatrice du développement et loisirs de la CDE;

CONSIDÉRANT que cette infrastructure viendrait combler les demandes pour des endroits de pratique du vélo, de la trottinette et du skate et serait accessible à tous du plus jeune au plus âgé;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Sonia Lefebvre,

**14-112020** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le Programme du Fonds des Régions et des Ruralités pour la réalisation d'une piste de Pumtrack, la directrice générale est autorisée à signer ladite demande pour la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot »

### **Période de questions pour les contribuables**

Nous n'avons reçu aucune demande par écrit de contribuable depuis la dernière séance. Comme la séance est à huis clos, la période de question est considérée terminée.



### **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin.  
Il est 8 h 46. **15-112020**

---

Rita Ouellet, CPA, Directrice générale sec. Trés.

---

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »